

Artisanat « Expert jardins », un repère pour trouver son paysagiste

Des paysagistes, il y en a beaucoup dans la région. Pour aider le public à trouver des professionnels de qualité, l'Union nationale des entrepreneurs du paysage (Unep) a créé la marque « Expert jardins ». Une réunion d'information avait lieu la semaine dernière à Carspach.

Il y a 520 paysagistes dans le Haut-Rhin. Pour choisir la personne qui s'occupera de créer ou d'améliorer son jardin, il est donc parfois un peu difficile de s'y retrouver.

L'Union nationale des entrepreneurs du paysage (Unep) a donc décidé de créer une marque permettant de repérer les professionnels qui s'imposent un certain nombre de règles et offrent des garanties claires à leurs clients.

Cette marque, baptisée « Expert jardins » existe depuis un an. Dans le Haut-Rhin, 34 paysagistes, sur 48 adhérents de l'Unep, ont déjà décidé de signer la charte les autorisant à utiliser cette signature.

Pour informer davantage d'entre-

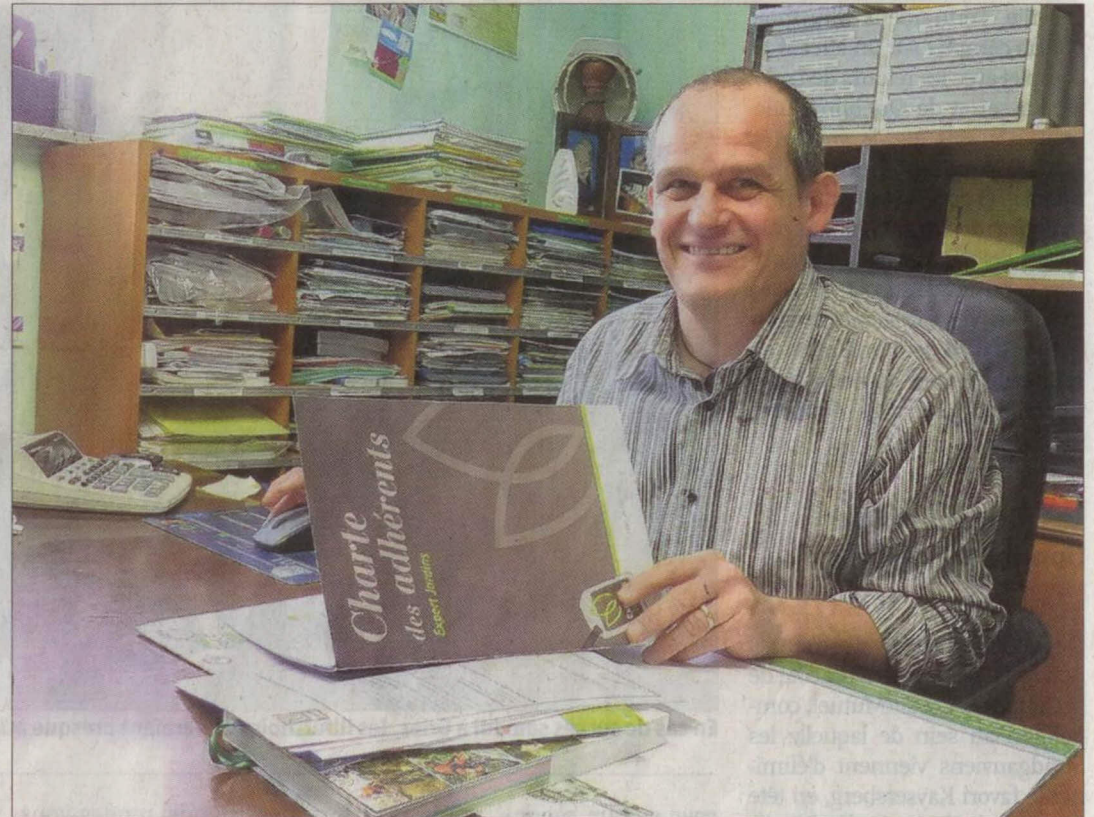
par l'Unep vendredi dernier à l'Auberge Sundgovienne de Carspach.

Cette réunion a été l'occasion d'écouter trois paysagistes de renom, Dominique Szulc, Benoit Tschirhart et Benoit Brissinger, parler de l'harmonie dans les jardins et des nouveaux éléments dans les jardins de demain. Mais le thème principal était bien sûr la marque « Expert jardins ». « Les personnes qui signent la charte s'engagent sur différents points concernant les règles professionnelles, les garanties pour le client, et le respect de l'environnement », explique Benoit Brissinger.

« Nous avons travaillé pendant des mois pour fixer de nouvelles règles professionnelles »

En cas de réclamation, le client d'un « Expert jardins » pourra par exemple s'adresser directement à l'Unep. Le paysagiste devra également faire des efforts de formation pour lui-même et pour ses collaborateurs.

« Le métier évolue très vite. Il faut se tenir au courant des nouveautés tant au niveau minéral que végétal. » Le paysagiste « Expert jardins » devra aussi favoriser la biodiversité dans les lieux qu'il doit aménager. Cette marque a



Benoit Brissinger explique ce qu'est la marque « Expert jardins »

Photo Isabelle Lainé

plus ou moins évidents à court ou plus long terme. Comme d'autres secteurs de l'artisanat, les paysagistes de l'Unep y trouvent aussi un moyen de se différencier des personnes en auto entreprise ou qui proposent des services à la personne. « Le statut d'auto-entrepreneur est un bon statut mais il devrait être limité dans le temps », précise Benoit Brissinger.

L'autre très grand avantage de la

paysagistes autour de règles professionnelles clairement définies. « Actuellement, en cas de problème, nous n'avons que le fascicule 35 pour ce qui est végétal et sinon, nous suivons les règles du bâtiment. Pour créer la charte « Expert jardins », nous avons travaillé depuis des mois pour fixer de nouvelles règles professionnelles. Et tout n'a pas encore été écrit. »

Autrement dit, même si la mar-

ne encore qu'une part des paysagistes, il est fort probable que le travail de l'Unep ait des répercussions à long terme sur l'ensemble de la profession.

Vendredi dernier, 32 paysagistes étaient présents à la réunion. Certains d'entre eux rejoindront sans doute le réseau des signataires « Expert jardins ». Lesquels peuvent être reconnus grâce au logo lié à la marque.

Une signature pour les jardins de qualité



Photo d'archives L'Alsace

L'Union nationale des entrepreneurs du paysage organisait, la semaine dernière, une réunion à Carspach pour présenter sa marque « Expert jardins » à ses adhérents. Cette

marque apporte de nouvelles règles professionnelles, de nouvelles garanties pour les clients et une volonté de respect de l'environnement et de la biodiversité. Benoît Brissinger,

paysagiste à Bisel, a signé la charte et nous explique quels en sont les avantages pour la profession comme pour le public.